



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 24/06/2021

Reçu en préfecture le 24/06/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210619-22\_2021-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°22

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 14/06/2021	L'an deux mille vingt et un Le dix-neuf juin à neuf heures et quinze minutes
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 14/06/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 11 Présents : 7 Absent(s) : 4 Votants : 7	<b>Étaient présents</b> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR –Olivier MAUGER–Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT  <b>Absents représentés</b> : Patricia BAZOT – Sylvain GUICHARD – Guillaume LEVEQUE  <b>Absent</b> : Olivier FLIGNY  <b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Laurent RONDEAU  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°22</b>  <b>OBJET :</b> <b>Droit de préemption parcelle A 290</b>	Vu la délibération 13 /2020 attribuant les délégations données au Maire.  Considérant que le droit de préemption urbain doit être soumis au vote du Conseil Municipal.  Vu la demande en date du 04 mai 2021 par laquelle le Notaire Sequens – 19 Boulevard de Courcelles – 75008 PARIS demande la déclaration d’intention d’aliéner pour la vente du terrain sis 4, places Charles Debella, cadastré section A 290.  Vu le délai de décision devant être pris suivant les deux mois de la demande.  Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au <b>vote à main levée</b> à la demande de la majorité des conseillers :  <b>Adopte à l’unanimité</b> de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle A 290.
 <b>CACHET MAIRIE</b>	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 22 juin 2021 <b>EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME</b>
	Le Maire,   <b>Ludovic BAZOT</b>

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 24/06/2021

Reçu en préfecture le 24/06/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210619-22\_2021-DE